



LOU JOURNAOU



Le printemps bientôt là ?

Info Comité des fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu le samedi 11 mars 2023 à 15 h dans la salle des fêtes.

Principaux sujets évoqués à cette occasion :

- Renouvellement du bureau,
- Programmation des futures manifestations.

Cette réunion est bien sûr ouverte à tous et une collation sera offerte à l'issue.



Le second souffle

J'ai promené mes pas, le cœur en bandoulière,
Sur un lieu déserté par les petits oiseaux.
Ne reste que le nom d'une piste forestière,
Et quelques pins roussis tous bardés en biseaux.
Une biche et son faon, sauvés du cataclysme
Dans ce décor lunaire, errent à découvert,
Et comme les humains, souffrent du traumatisme
D'horizons dévêtus d'un coloris bien vert.
Autour du lac d'Hostens s'échappent des fumées
Du sous-sol charbonneux qui brûle constamment.
Depuis les feux géants, les forêts décimées,
Entrebaillent la porte au vent, précisément.
Pour renaître demain sur la terre féconde
Où germent la fougère et les grains d'avenir,
L'on sublime l'espoir sur cette mappemonde
D'une pinède neuve au futur devenir...

Une poétesse langonnaise

Campagnes de vidange pour 2023

La Communauté de Communes du sud Gironde a prévu d'organiser en 2023 une nouvelle campagne de vidange des fosses septiques sur le territoire intercommunal.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire aux dates prévues. Pour cela s'adresser au secrétariat de la mairie ou se rendre sur le site : www.cdcsudgironde.fr

Rubrique « environnement>assainissement non collectif>campagnes de vidange.

Fin des inscriptions	Début de campagne
17 mars	avril
12 mai	juin
13 juillet	août
15 septembre	octobre

Réunion du Conseil municipal du mercredi 8 février

Principaux points évoqués :

1 – Modification de l'éclairage public.

La commune dispose aujourd'hui d'un éclairage public réparti sur deux zones bien distinctes :

Dans le bourg, il s'agit de 14 candélabres en acier galvanisé de couleur verte avec crosse en U équipée d'une lanterne Pescador suspendue, soit 8 candélabres de 7 m sur la route départementale D9 et 6 candélabres de 4,5 m sur la route de l'église, plus une lanterne sans mât fixée contre la salle des fêtes et un projecteur. Les ampoules sont de type SHP 150 W et 125 W.

Dans le reste de la commune, l'éclairage public comprend 17 lanternes fixées sur poteaux électriques en béton munies d'ampoules SHP 150 W.

La municipalité souhaitant agir efficacement sur le plan des économies d'énergies et lutter contre la pollution lumineuse, deux mesures sont envisagées concernant cet éclairage public :



- D'une part remplacer toutes les ampoules existantes par des ampoules à LED,
- D'autre part permettre une coupure de l'éclairage la nuit, ou tout au moins une atténuation de celui-ci, dans une plage horaire à définir, ces mesures participant par ailleurs à la préservation de la bio-diversité.

Cette opération, dont le montant des travaux est évalué à 26 960 € TTC, bénéficie normalement d'une aide financière non négligeable, soit 30% de DETR et 50% du Fond vert, la part restant à la commune étant de l'ordre de 5 600€.

Si les subventions prévues sont acceptées, ces travaux seront inscrits au budget 2023 de la commune.

2 - Motion de soutien à la création d'une brigade mobile de gendarmerie à Hostens.

La loi de programmation et d'orientation du Ministère de l'Intérieur prévoit la création de 200 nouvelles brigades de gendarmerie sur le territoire national, dont un certain nombre en Gironde sous forme « d'unités itinérantes ». Candidate pour accueillir une telle brigade au sein du territoire de la CdC du Sud Gironde, la commune d'Hostens reçoit un soutien favorable de la part de la municipalité.

3 – Tour cycliste de la CdC du Sud Gironde.

La CdC du Sud Gironde a décidé d'organiser tous les ans une course cycliste sur son territoire. Afin de soutenir cette initiative sportive et permettre le bon déroulement de l'épreuve, une subvention de 200 € est demandée à chaque commune de la CdC. Pour 2023, la commune de Pompéjac donne un avis favorable à cette demande et versera la somme correspondante à l'association du Guidon Macarien.

INFOS SICTOM

- Pour répondre à une interrogation légitime d'habitants, le fait d'avoir mis en place dans chaque foyer des conteneurs de différents volumes n'implique en aucune façon la remise en cause des dispositions actuelles concernant le calcul de la redevance des ordures ménagères.

- S'agissant du tri sélectif qui concerne désormais un grand nombre de déchets, certains de petite taille, il ne faut surtout pas réunir ceux-ci dans une poche, mais tout laisser en vrac. Au centre de tri, en effet, toutes les poches sont systématiquement rejetées « au refus », ce qui pénalise d'autant le SICTOM.

Travaux sur la commune

Entretien des chemins ruraux

Les terribles feux de forêts de l'été dernier en Gironde ont permis de démontrer une vérité : notre forêt doit être parfaitement accessible aux véhicules des services de lutte contre l'incendie. À cet effet la réhabilitation de tous les chemins ruraux de la commune devient un objectif prioritaire.

C'est pourquoi un programme d'entretien de tous ces chemins ruraux va être établi pour assurer cette accessibilité, en commençant par le chemin rural n°14 qui rejoint le bourg de Pompéjac au quartier Couyon en passant par le lieu-dit Au Bos. Cette opération, réalisée par les deux employés communaux, est achevée.

La commune dispose aujourd'hui d'un patrimoine de 23 chemins ruraux dûment répertoriés, représentant une longueur d'un peu plus de 14 km. Leur degré de fréquentation est très variable, compte tenu de leur utilité. Mais tous sont nécessaires à la bonne pénétration des engins incendie dans le massif forestier, communal ou privé.

Travaux d'aménagement de la salle des associations (SAS)

Ces travaux sont en cours par les employés communaux (Denis, Rémi et Florence). Ils comprennent : la remise en peinture des murs et du plafond, l'installation de nouveaux luminaires, la réalisation d'un passe-plat donnant sur la cuisine de la salle des fêtes, le remplacement du petit cumulus situé dans le local sanitaire.

Plantation de feuillus dans la forêt communale.

Comme cela avait été mentionné dans le bulletin n°254 de mai 2022, la plantation des pins dans les parcelles 3 et 4 de la forêt communale a été réalisée en avril 2022. À cette occasion, il avait été décidé de réserver deux bandes de labour de part et d'autre de la route départementale D9E4, celles-ci étant destinées à recevoir des plants de chênes. Cette plantation de chênes, chênes rouges d'Amérique, chênes sessiles et chênes-lièges, vient d'être effectuée par la société Alliance, titulaire du marché.



Tour des Écureuils

Organisée par le Véloclub Bazas/Bernos-Beaulac, la course cycliste des Écureuils va cette année 2023 faire quelques passages sur les routes de notre commune. L'épreuve comporte 3 étapes qui vont se dérouler les 27, 28 et 29 mai prochains.

Le 28 mai, les coureurs arriveront de Préchac par le pont de Cazeneuve, vers 16 h 30, et par la départementale D9 remonteront vers les Gillets, traverseront le quartier Ricaud puis le bourg pour se diriger ensuite vers Bazas.

Le 29 mai, les coureurs apparaîtront de nouveau au pont de Cazeneuve, vers 16 h 10, rejoindront ensuite Les Gillets pour se diriger vers Bernos-Beaulac par la voie communale (vc) n°1. De Bernos ils reviendront vers Pitray, emprunteront la vc n°4 jusqu'au bourg et prendront la direction d'Uzeste par la route D9E4. Arrivés à Labardin ils rejoindront Préchac pour revenir une deuxième fois à Pompéjac par le pont de Cazeneuve vers 16 h 40 et se diriger ensuite vers Bernos où se disputera l'arrivée de cette étape.



Des nouvelles du Cercle dou Péis

La Cantine dou Péis accueille les mercredis et vendredis de 12 h à 14 h
Tarifs : entrée/plat ou plat/dessert : 12,50 € ; entrée/plat/dessert : 14,50 €
Le café associatif est ouvert les mercredis et vendredis de 11 h 30 à 17 h
N'hésitez pas à contacter le cercle pour réserver.



Samedi 11 mars – 15 h - Assemblée générale

L'occasion de pouvoir se rencontrer, échanger, et co-construire ensemble le Cercle de demain.
Une assemblée générale qui revêt une importance particulière après des années compliquées.
Il y aura la présentation des bilans de l'année 2022, une réflexion sur l'avenir du Cercle, l'élection du nouveau conseil d'administration.
Cette assemblée s'achèvera avec un verre offert afin de clôturer en beauté ce moment.

Samedi 18 mars – 15 h – Paroles de femmes

Le Cercle dou Peis s'associe à la journée internationale des droits des femmes pour faire entendre les « paroles de femmes ».
Il s'agit d'un événement mêlant art et féminisme pour écouter ce que les femmes ont à dire :
15 h – en partenariat avec le ciné-club La Caza, projection de courts métrages mettant en scène des destins de femmes et discussion/débat.
17 h – scène ouverte « paroles de femmes par les femmes », slam-poésie et restitution de l'atelier d'écriture du 3 mars/ouverte à tout public.
18 h – chorale féminine « chœur de femme », un tour du monde en chansons.
19 h 30 – restauration (réservation recommandée), échanges, palabres, rires...

Le débroussaillage – un devoir et une obligation

Les incendies exceptionnels de l'été 2022 ont fait prendre conscience de l'extrême vulnérabilité de nos forêts face au risque feux de forêts. Dans ce contexte, la mise en œuvre des obligations légales du débroussaillage est l'une des actions majeures de la politique de prévention des incendies.

Le débroussaillage consiste à réduire la densité de végétation autour de sa maison pour en diminuer l'intensité et limiter ainsi la propagation des incendies. Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- 50 m aux abords des constructions,
- 10 m de part et d'autre des voies d'accès (celles-ci doivent par ailleurs présenter une largeur minimale de 4 m et être sans végétation sur une largeur supplémentaire de 2 m).

Qui doit débroussailler ? Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque, c'est-à-dire l'occupant de l'habitation. Sans tenir compte des limites de propriétés, car le débroussaillage peut concerner les terrains voisins après en avoir informé les propriétaires, et ceux-ci ne peuvent s'y opposer.

Cette opération de débroussaillage doit être renouvelée au moins une fois par an et adaptée selon la croissance des végétaux.

La pensée du mois

Savoir endurer un moment de colère,
C'est s'épargner des siècles de regrets.

Proverbe chinois

Adichats